

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Juin 2022 à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 Juin 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, GIUDICELLI Paul, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Présents : 7	Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre par QUILICHINI Paul, SANTARELLI Félix par BARTOLI Jean-Christophe
Votants : 9	Etaient absents : CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Gabrielle, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.	

### Objet : Actualisation de la participation financière en matière de dépôts sauvages

Face à la recrudescence de dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal, durant sa séance du 21 mai 2021 avait décidé d'instaurer une participation financière à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteur de ces dépôts sauvages.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant de cette participation financière en le fixant à 1000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2224-17 at L.1617-5,

Vu le Code Pénal et notamment les articles R.632-1, R635-8 et R.644-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.541-1, L.541-1-1, L.541-3, L.541-4 et L.541-6,



Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

### DECIDE

**Article 1 :** Le montant de la participation financière pour dépôt illégal de déchets est fixé à 1000 €.

Voix POUR :	9
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  01/07/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24 Juin 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2022  Le Maire  Charles-Henri BIANCONI 
--	--